

Image not found or type unknown



Aide du conseil général

Par **juju12300**, le **02/09/2015** à **21:31**

bonjour, ma mère bénéficie d'une aide ménagère financée par le conseil général. celui ci lui demande les interets bancaires de l'année. est ce normal? elle possède une assurance vie, est ce préjudiciable pour le maintien de son aide?

Par **moisse**, le **03/09/2015** à **08:43**

Les intérêts font partie des revenus pris en compte pour le calcul des aides. L'assurance-vie est un produit d'épargne. Si le CG demande l'état des biens, l'épargne sous toutes ses formes doit être déclarée.